

3.11.2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 036-213601784-20260923-3112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Aigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur MILLIN Yohan, le Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents pour cette délibération : 8 — Pouvoir reçu : 1

Votants : 9

Présents pour cette délibération : MILLIN Yohan, LEROY Patricia, FOUCAULT Marie-Christine, CHÉZEAUX Jean-Louis, PERAT Enzo, BOUTET Aurélien, PERCHEZ Sylvie, BOUCHE Christelle

Absents excusés : GARCIA Emmanuel (sans pouvoir) ; SALAT Laëtitia.

Pouvoirs : SALAT Laëtitia donne pouvoir à PERAT Enzo.

Secrétaire de séance : BOUCHE Christelle

3.11.2026 DÉLIBÉRATION — AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DU PAYS BLANCOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le dossier relatif au projet éolien du Pays Blancos présenté au conseil ;

Monsieur le Maire rappelle la position annoncée par son équipe dans sa profession de foi lors des élections municipales. Il propose de formaliser un avis défavorable au projet éolien du Pays Blancos dans le cadre de la consultation.

Monsieur MAUCOUX Sébastien, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle avant l'examen de ce point. Il ne participe ni aux débats ni au vote. Huit conseillers restent présents ; avec le pouvoir exercé par PERAT Enzo, le scrutin compte neuf votants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet éolien du Pays Blancos ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cet avis aux services chargés de recueillir l'avis de la commune.

Les voix favorables ci-dessous portent sur l'adoption de l'avis défavorable, et non sur l'approbation du projet éolien.

Décision : la présente délibération est adoptée.

Pour	Contre	Abstention	Résultat
9	0	0	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Maire,
Yohan MILLIN

La secrétaire de séance,
BOUCHE Christelle

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : Publié le :